

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3541-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 décembre 2004
Pièces n°: UMG-1

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Mémoire portant sur l'établissement d'une compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

doc. 1.1

Présentation de Yves Hennekens
pour l'Union des municipalités du Québec



Décembre 2004

1

YHC
Environnement

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

Demande pour des modifications de la structure tarifaire :

Ajout d'un article traitant d'une compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal après l'article 114.

- La compensation demandée représenterait un crédit évaluée entre 5 et 40 % de la puissance non utilisée pendant les périodes creuses.

- Cette mesure aurait pour effet de compenser la consommation du Métro sur la base d'un facteur d'utilisation (FU) qui varie entre le FU actuel et un FU optimal évaluée à 85%.

- Sur la base de la consommation électrique de l'année 2001, le crédit offert à la STM pourrait varier entre 676 538 \$ et 3,8M\$.

Décembre 2004

2

YHC
Environnement

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

1- Caractéristiques du Métro dans sa consommation :

Le Métro de Montréal représente un cas d'exception dans le tarif L du fait que son facteur d'utilisation est particulièrement bas (45%).

Il s'agit d'un marché totalement captif (source d'énergie, géographiquement, temps et courbe de la demande).

La demande pour les services de transport en commun et du Métro est rigide et la STM n'a pas le pouvoir de modifier cette demande.

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

1- Caractéristiques du Métro dans sa consommation (suite) :

La STM fixe sa puissance souscrite de façon à équilibrer le coût des dépassements de ses deux pointes avec le coût pour la puissance non utilisée mais, il ne peut adapter sa demande en conséquence.

Au mieux, la STM choisit sa pénalité (≠ outil de gestion).

La définition de la puissance et surtout des mécanismes de fixation de la puissance incluant le coût des primes de dépassements comporte des éléments de gestion de la demande principalement pour le Distributeur.

La structure du tarif L ne correspond pas aux caractéristiques de consommation (demande rigide et bas FU) et est par conséquent inadéquat pour un consommateur comme le Métro.

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

2- Rentabilité du Métro pour le Distributeur :

La consommation du Métro offre à HQD et à la clientèle du tarif L, un rendement garanti, i.e. des coûts et des revenus stables qui sont l'équivalent des obligations dans un portefeuille de placements.

Cette qualité ou cet avantage économique que procure le Métro est sous-estimé dans la présentation du Distributeur.

Comparer annuellement le rendement du Métro avec celui des autres clients du Tarif L pourrait induire en erreur sur la rentabilité du Métro pour le Distributeur.

Le rendement des autres clients du L peut varier sensiblement d'une année à l'autre selon les cycles économiques, les décisions d'affaires (réduction de la production), les fermetures et les aléas commerciaux.

Ces variations dans la demande en puissance ont un impact sur le financement des coûts fixes et des besoins pour le Distributeur de répondre à la demande en période de pointe.

Décembre 2004

5

YHC
Environnement

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

2- Rentabilité du Métro pour le Distributeur (suite) :

La prévisibilité de la consommation du Métro représente un avantage économique et financier important pour le Distributeur.

Le Métro présente un historique de consommation stable depuis 38 années

À cet égard, le passé est garant du future.

Sa courbe de consommation est constante, sans surprise ou variation importante.

Par conséquent, nous estimons que les coûts fixes associés à la demande du Métro ne varient pas et sont également prévisibles.

Décembre 2004

6

YHC
Environnement

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

3- Des services essentiels aux retombées directes et indirectes importantes

La STM et le Métro de Montréal offre un service essentiel de transport en commun dont les retombées directes et indirectes sont très importantes pour la population.

- Commerces (achalandage et productivité)
- Transport (engorgement, usure du réseau etc.)
- Environnement
- Santé

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

Justifications de la demande :

La facturation systématique (année après année) de la puissance non utilisée (la pénalité d'avoir un bas FU) génère un rendement et des revenus pour le Distributeur qu'il serait nécessaire d'évaluer avec plus de précision.

Cette précision sur les revenus excèdent les coûts liés à la puissance devrait servir de balise pour établir la compensation demandée.

La prévisibilité et la stabilité de la consommation du Métro représentent des avantages économiques et financiers importants pour le Distributeur.

Régie de l'énergie : R-3541-2004

Compensation pour la puissance non utilisée du Métro de Montréal

Justifications de la demande :

Il faut reconnaître dans la définition de la puissance et surtout des mécanismes de fixation de la puissance incluant le coût des primes de dépassements qu'elle comporte des éléments de gestion de la demande principalement pour le Distributeur.

La STM et le Métro de Montréal (AMT et train de banlieue) représentent une clientèle particulière ou unique : Offre de services essentiels de transport en commun;

Il s'agit de marché totalement captif (géographiquement, temps et courbe de la demande) avec un FU particulièrement bas dans la classe tarifaire L.